



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2019 – 20h30

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11

Absents ou excusés : 2

Président : Jean-Christophe Eichenlaub

Présents : Clarence Appell, Robert Colicci, Lucien Massonnat, Alain Millet, Maria Colombani, Damien Perrin, Chantal Aussedat, Christophe Gili, Louis Chesnais, Éric Marin.

Absents : Christian Massonnat (Pouvoir à Damien Perrin), Frédéric Thomas (Pouvoir à Clarence Appell).

Aucune remarque concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal du 7 octobre 2019.

CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE FIBRES OPTIQUES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal ; L'Opérateur Orange a notamment pour activité le déploiement, l'installation et l'exploitation des équipements de réseaux de communications électroniques (appelée également fibre optique).

L'Opérateur s'est rapproché de la commune, propriétaire du réseau d'éclairage public sur son territoire, afin de définir, par voie de convention, les modalités d'utilisation des appuis d'éclairage public situés sur le domaine public, dits « Candélabres », aux fins d'y déployer ses réseaux.

La commune ne possède pas de candélabres d'éclairage public, Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de ne pas délibérer pour cette convention. A l'unanimité, le conseil décide de ne pas signer cette convention.

DECISION MODIFICATIVE N°1

A la demande de certains élus, un point sur le budget a été fait avant procéder à cette délibération.

Suite aux travaux de rénovation du court de tennis, il est nécessaire de réaliser une DM pour affecter les crédits inscrits en opération « non affectée » sur l'opération « Tennis ». De même pour l'éclairage du stade de foot, il est nécessaire d'affecter des crédits sur l'opération « terrain de foot ».

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21318-099 : OPERATION NON AFFECTEE	29 088.00 €	
D 2138-023 : TENNIS		29 088.00 €
D 21534-012 : TERRAIN DE FOOT		3 968.00 €
D 21534-047 : EP ET COFFRETS ELECTRIQUES	3 968.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	33 056.00 €	33 056.00 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve cette décision modificative

CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE GRAND LAC

Vu l'article L5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales portant encadrement des conditions d'attribution des fonds de concours,

Vu l'approbation par le Conseil communautaire du 14 décembre 2017 du pacte financier et fiscal, dont l'un des engagements était le projet de mettre en place un fonds de concours versé par Grand Lac aux communes,

Vu l'avis émis du projet de règlement de fonds de concours par le Bureau communautaire du 2 avril 2019,

Vu l'approbation du règlement de fonds de concours par le Conseil communautaire du 16 avril 2019,

Monsieur le maire du Montcel a sollicité Grand Lac pour l'attribution d'un fonds de concours pour les travaux de rénovation de l'église.

Le montant total des opérations représente 70 000,00 euros HT. Grand Lac propose de financer le projet à hauteur de 10 000 euros.

La commission des finances de Grand Lac du 16 septembre 2019 a validé l'éligibilité du projet et approuvé le versement de ce fonds de concours.

La convention jointe en annexe définit les conditions de versement du fonds de concours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le montant de 10 000 euros qui sera versé à la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à mettre en œuvre le règlement de l'aide dès que les conditions mentionnées dans la convention seront réalisées.

QUESTIONS DIVERSES

- **Plan de Déplacements Urbains (PDU) :** L'enquête publique du PDU de Grand Lac se déroulera du 4 novembre au 7 décembre 2019. Une permanence du commissaire enquêteur aura lieu dans la commune le samedi 16 novembre de 10h à 12h.
- **Projection film :** M. Cyril Robert souhaite projeter son film « De vallées en sommets » le 8 novembre 2019 à 20h30 dans la salle polyvalente. M. le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour lui prêter la salle gratuitement. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de laisser la gratuité de la salle polyvalente.
- **Centrale villageoise photovoltaïque :** la société Perle va installer les panneaux photovoltaïques sur le toit de la garderie pendant les vacances de février 2020.
- **Repas des aînés :** le repas aura lieu samedi 30 novembre 2019 à 12h. Une réunion de préparation sera organisée.

Fin de séance : 21h45